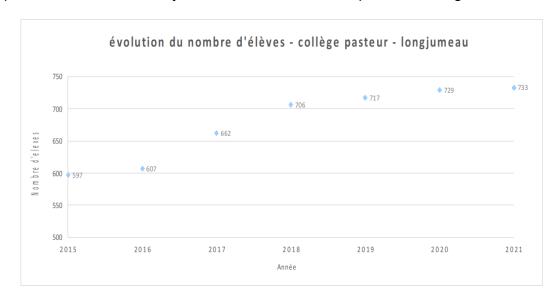
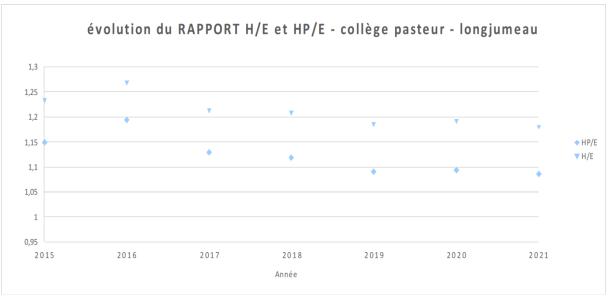
VOEU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Collège Louis Pasteur de Longjumeau réuni le 1er février 2021 **constate l'insuffisance de la dotation horaire globale** attribuée à l'établissement pour la rentrée 2021.

Les moyens attribués par l'Académie sont insuffisants pour permettre d'accompagner la hausse démographique dans l'Essonne. A la rentrée 2021, 802 élèves supplémentaires sont prévus dans les collèges de l'Essonne. Cette année encore, les dotations seront largement insuffisantes. Dans notre établissement, nous perdons 3,5 heures, alors qu'il y aura 4 élèves en plus en prévisionnel, soit un nombre d'élèves prévu à la rentrée de 733.

Si on utilise l'indicateur H/E pour comparer les dotations des années précédentes, on obtient pour la rentrée 2021 un H/E de 1,18, contre un H/E de 1,20 en 2020 ou encore 1,21 en 2018. Nous perdons encore des moyens. Le nombre d'élèves par classe augmentera encore.





L'insuffisance des moyens, qui n'est pas à la hauteur de l'augmentation des effectifs, conduit à mettre en concurrence les disciplines, les actions pédagogiques et éducatives. Le système de marge doit servir, non seulement à financer les dédoublements, nécessaires pour pratiquer les sciences expérimentales et les langues et travailler les compétences en français et en mathématiques. Cette marge doit également financer les actions pédagogiques, ainsi que

les dispositifs comme les classes "bilangue" et les sections sportives qui, avant la réforme du collège, ouvraient droit à une DHG abondée.

Nous regrettons le choix d'une ouverture de classe de 3ème au détriment des dédoublements et dispositifs pédagogiques et d'orientation qui a conduit à :

- limiter l'enseignement de l'allemand bilangue en 6ème,
- limiter l'enseignement en EPS dans l'option judo à 1,5 heures au lieu des 3 heures prévues en section sportive,
- supprimer un dédoublement par quinzaine en SVT et en physique-chimie en 3ème alors qu'une épreuve de Science a lieu dans le nouveau DNB,
- supprimer un dédoublement par quinzaine en mathématiques sur le niveau 5ème,
- supprimer un dédoublement en français par quinzaine en français sur les niveaux 5ème et 4ème,
- supprimer la dotation de 3 heures pour financer les heures des professeurs d'EPS pour le "savoir nager",
- supprimer l'heure d'orientation par quinzaine sur les niveaux 4ème et 3ème,
- limiter l'enseignement du latin sur le cycle (les élèves auront 5 heures de latin réparties sur les 3 années du cycle 4 au lieu des 7 heures prévues).

Le nombre d'Heures Supplémentaires Annuelles reste élevé. C'est une fausse solution au problème réel du pouvoir d'achat que connaissent les personnels et une vraie dégradation des conditions de travail des enseignants. Conformément aux textes en vigueur, chaque enseignant est libre d'accepter ou non des heures supplémentaires, et même si deux heures peuvent maintenant lui être imposées.

Un service public d'éducation de qualité demande des moyens à la hauteur et une réduction significative du nombre d'élèves par classe.

Nous réclamons des moyens humains statutaires et pérennes, formés pour répondre aux problématiques particulières de notre établissement.

Nous exprimons notre vive inquiétude sur le nombre d'élèves dans le collège qui ne cesse d'augmenter alors que notre collège est arrivé à saturation. Cette hausse constante du nombre d'élèves a pour conséquence une réelle tension sur les lieux de vie des élèves (cour, couloirs, réfectoire...) qui ne pourra s'améliorer sans des agrandissements de ces espaces à moyen et long terme. Nous alertons sur la situation de danger et demandons une expertise en urgence sur la situation de notre collège afin de déterminer la capacité réelle maximale. Donner des moyens pour des ouvertures de classe ne suffit pas. Il faut absolument prendre en compte cette contrainte et stopper cette hausse pour la sécurité de tous.

C'est pourquoi les élus des personnels d'enseignement et d'éducation au Conseil d'Administration se prononcent contre la répartition de la dotation horaire globale dévolue à l'établissement pour l'année scolaire 2021-2022, s'opposent donc à la répartition qui en découle parce qu'elle ne peut en aucun cas couvrir l'ensemble des besoins indispensables à un enseignement de qualité pour les élèves du collège Pasteur et demande une audience auprès de la DSDEN.

Motion votée à 16 voix "pour" et 3 abstentions pour 19 votants.